

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE TRAPPES

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES
AU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 7 JUILLET 2025**

(Exécution de l'art. L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil municipal,

Présidence : Monsieur le Maire Ali RABEH

Présents : Ali RABEH, Sandrine GRANDGAMBE, Pierre BASDEVANT, Gérard GIRARDON, Aliénor EBLING, Jarina SAMAD, Marc LE FOLGOC, Anne-Andrée BEAUGENDRE, Catherine CHABAY, Jamal HRAIBA, Murielle BERNARD, Dalale BELHOUT, Abdelhay FARQANE, Colette PARENT, Cristina MORAIS, Said DSOULI, Fouzi BENTALEB, Patrick LEBOUCQ, Annie LE HIR, Véronique BRUNATI, Mimouna SARAMBOUNOU, Aminata DIALLO, Housseem DHAOUADI, Ahmed KABA, Anne CLERTÉ-DURAND

Benoît CORDIN à partir de la délibération n° 2025-56

Djamel ARICHI à partir de la délibération n° 2025-64

Guy MALANDAIN à partir de la délibération n° 2025-64

Absents excusés représentés :

Djamel ARICHI représenté par Fouzi BENTALEB de la délibération n° 2025-54 à la délibération n° 2025-63 incluse

Noura DALI représentée par Aminata DIALLO de la délibération n° 2025-54 à la délibération n° 2025-84 incluse

Hélène DENIAU représentée par Jarina SAMAD de la délibération n° 2025-54 à la délibération n° 2025-84 incluse

Suzy LEMOINE représentée par Aliénor EBLING de la délibération n° 2025-54 à la délibération n° 2025-84 incluse

Sira DIARRA représentée par Sandrine GRANDGAMBE de la délibération n° 2025-54 à la délibération n° 2025-84 incluse

Frédéric REBOUL représenté par Cristina MORAIS de la délibération n° 2025-54 à la délibération n° 2025-84 incluse

Maxime VELAY représenté par Gérard GIRARDON de la délibération n° 2025-54 à la délibération n° 2025-84 incluse

Sarith SA représenté par Pierre BASDEVANT de la délibération n° 2025-54 à la délibération n° 2025-84 incluse

Aurélien PERROT représenté par Housseem DHAOUADI de la délibération n° 2025-54 à la délibération n° 2025-84 incluse

Absents :

Benoît CORDIN absent de la délibération n° 2025-54 à la délibération 2025-55 incluse

Guy MALANDAIN absent de la délibération n° 2025-54 à la délibération 2025-63 incluse - Arrivée à la fin de la délibération 2025-64 à laquelle il n'a pas pu prendre part au vote

Florence BARONE de la délibération n° 2025-54 à la délibération n° 2025-84

Mohamed KAMLI de la délibération n° 2025-54 à la délibération n° 2025-84

Josette GOMILA de la délibération n° 2025-54 à la délibération n° 2025-84

Secrétaire : Abdelhay FARQANE

Administration : Jules CHAMOUX, Pascal TRAN, Nahida AOUSTIN, Stéphane DREYFUS, Philippe FAUGÈRES, Jean-Baptiste GRENIER, Bouchra AIT AOUAJ, Géraldine LUCO

Après avoir désigné Abdelhay FARQANE comme secrétaire de séance, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales ;

Début de la séance à : 18 h 05

Ont été examinées les délibérations suivantes :

N° Délibération	Objet	Vote
54	Relevé des décisions du n° 2025-78 au n° 2025-90	Approuvé à l'unanimité
55	Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 14 avril 2025	Approuvé à l'unanimité
56	Renouvellement du contrat de stabilisation et coordination (COSCO) entre la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, l'Agence Régionale de Santé et le Centre Municipal de Santé de la ville de Trappes	Approuvé à l'unanimité
57	Partenariat entre la commune de Trappes et l'Hôpital de l'Ouest Parisien pour améliorer l'accès aux soins et la qualité de la prise en charge des patients	Approuvé à l'unanimité
58	Approbation de la convention de partenariat entre le Centre Municipal de Santé de Trappes et la Structure Expertise Ressources (SER) Diabète d'Île-de-France	Approuvé à l'unanimité
59	Approbation de la convention de partenariat ville de Trappes et la Caisse d'Allocations Familiales	Approuvé à l'unanimité

60	Convention de partenariat entre la ville de Trappes et la CRAMIF pour la mise en place de permanences de proximité à destination des Trappistes	Approuvé à l'unanimité
61	Mise à jour du tableau des effectifs	Approuvé à l'unanimité
62	RIFSEEP - Mise à jour	Approuvé à l'unanimité
63	Liste des emplois et conditions d'occupation des logements de fonctions	Approuvé à l'unanimité
64	Demandes de subventions auprès de la Préfecture des Yvelines au titre des dispositifs de soutien à l'action publique locale pour l'année 2025 (DSIL, Fonds Vert, FIPD, DPV)	Approuvé à l'unanimité N'a pas pris part au vote : Guy MALANDAIN
65	Demande de fonds de concours auprès de l'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines pour le financement du projet immobilier de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) de la Plaine de Neauphle	Approuvé à l'unanimité
66	Mise en place d'un dispositif Boutique à l'essai sur la ville de Trappes	Approuvé à l'unanimité
67	Création d'une Société d'Économie Mixte foncière de commerce sur la commune de Trappes	Approuvé à l'unanimité
68	Autorisation du Maire à procéder à l'acquisition des biens faisant partie d'une succession ouverte depuis plus	Approuvé à l'unanimité

	de 30 ans - AV158 et BC268	
69	Accord de principe pour la rétrocession à la Commune des parties privées de la rue Montaigne appartenant à CDC Habitat	Approuvé à l'unanimité
70	Subvention à l'amicale des locataires "Collectif des Locataires de Valophis de Trappes (CLVT)"	Approuvé à la majorité 2 contre : Dalale BELHOUT - Véronique BRUNATI
71	Subvention à l'amicale des locataires Pasteur Martin Luther King	Approuvé à la majorité 2 contre : Dalale BELHOUT - Véronique BRUNATI
72	Subvention à l'amicale des locataires Auguste Renoir	Approuvé à la majorité 2 contre : Dalale BELHOUT - Véronique BRUNATI
73	Subvention à l'amicale des locataires PG JL HD	Approuvé à la majorité 2 contre : Dalale BELHOUT - Véronique BRUNATI
74	Approbation de la stratégie de bifurcation écologique et du plan climat de Trappes, validation des plans d'actions attendants, candidature au label territoire engagé pour la transition écologique (TETE) et autorisation du Maire à solliciter les subventions	Approuvé à l'unanimité
75	Demande de subvention auprès de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) dans le cadre du programme Fonds Vert - Mieux connaître et mobiliser pour la biodiversité : les Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) pour la réalisation de l'ABC de la	Approuvé à l'unanimité

	commune de Trappes	
76	Approbation de la convention quadripartite de maîtrise d'ouvrage unique - RN10	Approuvé à l'unanimité
77	Règlement intérieur des activités Espaces Jeunes	Approuvé à l'unanimité
78	Mise en place d'un accueil de loisirs de répit et adoption du règlement	Approuvé à l'unanimité
79	Approbation des trois conventions d'objectifs et de financement de prestations de service centre social "Animation globale et coordination" et "Animation collective" à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines pour les trois Centres Socio-culturels de la ville de Trappes	Approuvé à l'unanimité
80	Modification de la délibération de la création de la bourse aux talents sportifs	Approuvé à l'unanimité
81	Avenant n° 1 à la convention triennale entre l'AMILIT et la ville de Trappes et attribution d'une subvention au titre de l'année 2025	Approuvé à l'unanimité
82	Approbation d'une convention de partenariat entre la ville de Trappes et l'IRCAM, Institut de Recherche et Coordination Acoustique/Musique	Approuvé à l'unanimité
83	Modalités de mise à disposition des salles municipales dans le cadre des campagnes électorales	Approuvé à l'unanimité

84	Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association "Muay Thai Trappes"	Approuvé à l'unanimité
----	---	-------------------------------

Toute délibération approuvée peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Versailles, ou d'un recours gracieux, devant le Maire de Trappes, qui dispose alors de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision prise, qu'elle soit implicite ou expresse, peut être déférée devant le Tribunal Administratif de Versailles pendant un délai de deux mois, à compter de sa notification.

Un recours juridictionnel peut également être déposé sur l'application Telerecours citoyens en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. Dans ce cas, le demandeur n'a pas à produire de copies de son recours et le demandeur est assuré d'un enregistrement immédiat sans délai d'acheminement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

Publié pour affichage sur le site de la ville le - 8 JUIL. 2025

Pour extrait certifié conforme
Trappes, le - 8 JUIL. 2025

Ali RABEH
Maire de Trappes

